

Liste des pièces à fournir en vue de l'admission

Pour le dossier administratif ;

- une photocopie du livret de famille et de la carte nationale d'identité
- la carte vitale
- une copie de la carte d'affiliation à une mutuelle et/ou à une caisse complémentaire
- un Relevé d'Identité Bancaire
- en cas de tutelle, curatelle, ou sauvegarde de justice une copie du jugement ;
- en cas de mandataire contractuel désigné par le résident joindre une copie de l'attestation ;
- une copie des titres de pensions ou de retraites, ou bien un justificatif exhaustif des ressources ;
- une copie des avis d'imposition ou de non-imposition des deux dernières années
- une d'assurance responsabilité civile
- la photocopie du contrat obsèques
- la photocopie de la notification du versement de l'APA.
- Un document précisant les volontés à respecter en cas de décès le cas échéant
- La personne éventuellement désignée comme personne de confiance¹.
- Dossier d'inscription Unique (Cerfa 14732*01)
- Un courrier nous précisant les coordonnées de tous les enfants
- Si vous louez du matériel médical à votre domicile (lit médicalisé, fauteuil roulant, etc...) merci de prévenir votre pharmacien ou votre prestataire de service pour suspendre la ou les différentes locations.
- Liste des personnes à contacter (annexe ci-après)

Pour le dossier médical (dont l'établissement s'engage à en préserver et garantir la confidentialité conformément à la loi informatique et libertés du 6 août 2004 et en application du code pénal et du code de la santé publique)

- les éléments médicaux permettant d'assurer le suivi de l'état de santé du Résident
- le traitement médical du résident, au jour de la date d'admission
- la fiche médicale de liaison de l'établissement d'origine (le cas échéant).
- un certificat médical attestant d'une éventuelle affection particulière pouvant engendrer des risques de santé pour les autres résidents et le personnel (affection contagieuse, etc.).

NB : le secrétariat de l'établissement peut se charger des copies.